

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 novembre 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale, en vidéoconférence
M^e Marie-Josée Couture, greffière

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir leurs questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour.

2020-475

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point modifié :

- Bâtiments, parcs et espaces verts — Centre communautaire multifonctionnel secteur est — Demandes de changements — G18, G19, G20, G26 et G28;

Points ajoutés :

- Conseil — Embauche d'un consultant — Analyse des cartes en alimentation en eau et en assainissement des eaux sur le territoire de l'agglomération;
- Conseil — Opposition à la résolution CV-2020-0735 adoptée par la Ville de Québec;
- Conseil — Aide financière — Saint-Vincent-de-Paul.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Le directeur des finances-trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 9 octobre au 5 novembre 2020, pour un montant de 7 422 230,24 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 9 octobre au 5 novembre 2020, pour un montant de 412 802,24 \$;
- la liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 octobre 2020, pour un montant de 9 106 213,58 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 octobre 2020, pour un montant de 472 766,47 \$.

2020-476

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 en considérant les modifications suivantes :

- résolution 2020-464 : changer « au montant de 1 750,00 \$ taxes incluses » par « au montant de 1 750,00 \$ plus taxes applicables »;
- résolution 2020-460 : ajouter après le lot 2 814 335 « et le lot 3 560 649 ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 NOVEMBRE 2020 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 novembre 2020.

2020-477

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 NOVEMBRE 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2020-620** Adjudication d'un contrat pour l'entretien des systèmes de protection incendie (gicleurs) (Appel d'offres public 74121)
- AP2020-752** Renouvellement d'un contrat de soutien pour différentes licences *Oracle*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 41559)
- AP2020-756** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 72943)
- DE2020-681** Avenant 2020-1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*
- RH2020-926** Modifications de la nomenclature des emplois professionnels
- AJ2020-030** Règlement hors cour relatif aux poursuites en Cour supérieure portant les numéros 200-17-019779-149 (*Syndicat de copropriété les Jardins du Havre et al c. Ville de Québec*) et 200-17-019803-147 (*Royal & Sun Alliance du Canada et Groupe Ledor et Promutuel Beauce-Etchemins c. Ville de Québec*)
- AP2020-728** Adjudication de contrats de services professionnels — Services d'ingénierie pour la définition, la conception et la réalisation de projets industriels et de procédés (Appel d'offres public 74049)
- AP2020-751** Renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules de la suite *eBusiness (PGI financier)* d'*Oracle* (Dossier 44976)
- AP2020-757** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente pour l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel *GOcité* (Dossier 53001)
- AP2020-765** Renouvellement du contrat pour les travaux de serrurerie (Appel d'offres public 52972)
- AP2020-777** Adjudication d'un contrat pour la location et le nettoyage de vêtements pour le personnel des ateliers mécaniques (Appel d'offres public 74447)
- AP2020-790** Paiement des dépenses pour les services professionnels et l'acquisition de certains matériaux requis pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{re} Avenue, relativement aux travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National*, dans le cadre du projet du *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73068)
- DE2020-665** Bail tripartite entre la Ville de Québec (locataire), la *Société québécoise des infrastructures* (locateur) et la *Sûreté du Québec* (intervenant), relatif à la location d'un local situé au 300, boulevard Jean-Lesage, connu et désigné comme étant le lot 3 413 138 du cadastre du Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2020-675** Entente entre la Ville de Québec et *Immanence Intégrale Dermo Correction inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation des produits IDC à l'international*
- DE2020-733** Remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* pour la gestion du *Grand Marché de Québec*

- VC2020-008** Adoption de la Politique de viabilité hivernale
- GA2020-007** Adoption du calendrier 2021 des séances du conseil d'agglomération de Québec
- RH2020-971** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires
- TE2020-016** Entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, l'*Université du Québec à Montréal* et l'*Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue*, relative aux services nécessaires pour développer des outils de détermination de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Québec
- AP2020-775** Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec, la *Commission de la capitale nationale du Québec* et la *Société québécoise des infrastructures*, relative au concept, plans et devis et réalisation des travaux municipaux sur le boulevard Champlain, inclus au projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DG2020-031** Nomination de membres au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*
- PA2020-133** Entente entre la Ville de Québec et l'*Office municipal d'habitation de Québec* pour les services professionnels — Appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, pour le paiement d'honoraires professionnels et techniques relatifs à la construction d'un stationnement public sur le site du 771, rue du Prince-Édouard
- PA2020-101** *Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation « Campus technologique » dans le secteur D'Estimauville, R.A.V.Q. 1352*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-478

CONSEIL — EMBAUCHE D'UN CONSULTANT — ANALYSE DES CARTES EN ALIMENTATION EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT DES EAUX SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT l'existence d'un comité d'arbitrage dont le mandat consiste notamment à déterminer qu'elles sont les conduites d'aqueduc et d'égout, acquises ou construites à compter du 25 octobre 2007 qui ne sont pas de la nature la plus locale et qui relèvent de la compétence d'agglomération relative à l'alimentation en eau et en assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE les maires des Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette ont désigné, dans ce dossier, monsieur André Rousseau pour représenter les deux villes liées au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE les deux Villes liées souhaitent analyser l'exactitude des cartes des réseaux en alimentation en eau et en assainissement des eaux sur le territoire de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de s'adjoindre les services d'un expert technique afin d'accompagner le représentant des Villes liées dans l'exercice de cette analyse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en concertation avec la Ville de L'Ancienne-Lorette, la directrice générale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à mandater une firme afin d'agir à titre d'expert technique et d'accompagner le représentant des villes liées (Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette), M. André Rousseau dans le cadre de l'exercice d'analyse de l'exactitude des cartes des réseaux en alimentation en eau et en assainissement des eaux sur le territoire de l'agglomération pour un montant maximal de 15 000 \$ excluant les taxes applicables;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures assume entièrement les frais de l'expert technique considérant que les frais du représentant des Villes liées sont assumés par la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-479

CONSEIL — OPPOSITION À LA RÉOLUTION CV -2020-0735 ADOPTÉE PAR LA VILLE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a adopté et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la résolution numéro CV-2020-0735 modifiant la résolution numéro CV-2019-0335;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec recherche, par cette résolution numéro CV-2020-0735, à faire modifier par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le mandat du comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec afin que ce dernier, entre autres, identifie les conduites « à être construites » sur la carte des conduites d'aqueduc et d'égout de compétence d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité d'arbitrage de l'agglomération est notamment décrit à l'article 44.3 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

CONSIDÉRANT QUE cet article ne prévoit pas que des conduites « à être construites » puissent être ajoutées aux cartes existantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec ainsi que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ne peuvent donc modifier le mandat du comité d'arbitrage de l'agglomération de la façon prévue à la résolution CV -2020-0735;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'oppose à la demande contenue à la résolution numéro CV -2020-0735 de la Ville de Québec à l'effet de modifier le mandat du comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec en ajoutant « les conduites à être construites » au mandat actuel qui consiste à déterminer qu'elles sont les conduites d'aqueduc et d'égout, acquises, construites à compter du 25 octobre 2007 qui ne sont pas de la nature la plus locale et qui relèvent de la compétence d'agglomération relative à l'alimentation en eau et en assainissement des eaux;

QUE la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec, à la Ville de L'Ancienne-Lorette et à la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-480

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — PRÉSENCE-FAMILLE ST-AUGUSTIN —
OPÉRATION « PANIERS DE NOËL 2020 »**

CONSIDÉRANT QUE Présence-Famille Saint-Augustin ne peut tenir son opération « Paniers de Noël » à l'occasion de la fête du soccer en raison des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'urgence déposée le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 1 354 637 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 6 000 \$ à Présence-Famille St-Augustin dans le cadre de l'opération « Paniers de Noël 2020 »;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-110-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-481

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — SAINT-VINCENT-DE-PAUL —
GUIGNOLÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Augustin-de-Desmaures ne peut tenir le grand porte-à-porte de la Guignolée pour l'édition 2020 et que les Chevaliers de Colomb ne peuvent solliciter des dons dans les commerces en raison des mesures sanitaires en lien avec la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'urgence déposée le 17 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 1 354 637 \$ à la Ville dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 20 000 \$ à La Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Augustin-de-Desmaures pour compenser ses pertes de revenus liées à la pandémie de la Covid-19;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-110-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-482

**TRÉSORERIE — MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR
L'ANNÉE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures confie, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixés;

QUE la Ville confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-483

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-484

**GREFFE — ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-
DESMAURES ET LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION — AIDE FINANCIÈRE DE 3 250 000 \$ DU PROGRAMME
RÉCIM — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST**

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 3 250 000 \$ par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du *Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* le tout conformément au protocole joint au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-485

**GREFFE — AMENDEMENT AU BAIL — TÉLUS COMMUNICATIONS INC.
— 21, RUE DE ROTTERDAM**

CONSIDÉRANT le bail existant entre la Ville et Télus sur une partie du lot 4 411 515, situé au 21, rue de Rotterdam autorisant un seul bâtiment;

CONSIDÉRANT la demande de Télus afin de construire un deuxième bâtiment sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter l'amendement au bail permettant de construire un deuxième bâtiment sur une partie du lot 4 411 515 situé au 21, rue de Rotterdam;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant à signer l'acte d'amendement de bail requis pour donner suite à la présente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-486

**GREFFE — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-382
DU 22 SEPTEMBRE 2020 — LOT 5 738 344 — PARC INDUSTRIEL
FRANÇOIS-LECLERC NORD (MOMENTO IMMOBILIER INC.)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2020-382 du 22 septembre 2020 relative à la prolongation du délai de construction — Lot 5 738 344 — Parc industriel François-Leclerc Nord (Momento Immobilier inc.) en ajoutant le paragraphe suivant :

« D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte notarié et tout autre document requis en lien avec le dossier. »

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-487

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DEMANDES D'AIDES
FINANCIÈRES POUR LA RÉALISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à déposer des demandes d'assistance financière pour la réalisation de la Fête nationale 2021, auprès des diverses instances offrant cette possibilité.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-488

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 5 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 du 7 avril 2020 relative à l'adjudication de contrat à l'entreprise Gilles Audet Excavation inc. pour l'entretien et la réparation de pavage pour les années 2020-2021-2022 pour une somme totale de 733 344,76 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 8410 datée du 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 5 au montant de 19 827,24 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022.

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-489

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT — MANERO CONSTRUCTION INC. — RÉFECTION DES STRUCTURES DE BOIS — PARC DES HAUTS-FONDS — APO-2020-013

CONSIDÉRANT la résolution 2020-246 du 16 juin 2020 pour l'adjudication de contrat à Manero Construction inc. pour les travaux de réfection des structures de bois au parc des Hauts-Fonds selon l'appel d'offres n° APO-2020-013 pour une somme totale de 108 474,30 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des structures de bois au parc des Hauts-Fonds ont été réalisés à 100 % par l'entreprise Manero Construction inc.;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10 % de la valeur du contrat est appliquée pour garantir la conformité des services du contrat jusqu'au 1^{er} juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 90 % de la facture numéro 401, soit un montant de 97 626,87 \$ plus taxes, à l'entreprise Manero Construction inc. pour les travaux effectués au parc des Hauts-Fonds;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le poste budgétaire 23-080-18-721.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-490

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — DEMANDES DE CHANGEMENTS — G18, G19, G20, G26 ET G28

CONSIDÉRANT les demandes de changement présentées par Ronam concernant des frais supplémentaires liés à la pandémie de la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE refuser les demandes de changement G18, G19, G20, G26 et G28 en vertu du devis de l'appel d'offres n° APO-2019-011-02 relatif à la démolition et la construction d'un complexe multifonctionnel — Secteur est, notamment les articles 2.18, 3.6, 3.7, 3.10 et 3.18.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-491

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-614 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 250 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-614 décrétant un emprunt de 3 250 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipales*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-492

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-634 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 EN CRÉANT LE SECTEUR DE ZONE PX-5 À MÊME LE SECTEUR DE ZONE PX-2 AFIN D'Y INTÉGRER LE CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES LE RUCHER (LOT 2 813 869)

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 octobre 2020, un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement ont été présentés;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 28 octobre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 12 novembre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est susceptible d'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2020-634 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en créant le secteur de zone PX-5 à même le secteur de zone PX-2 afin d'y intégrer le Centre de traitement des dépendances Le Rucher (lot 2 813 869);*

D'autoriser la réception écrite des demandes de scrutin référendaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-493

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-635 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN ASSUJETTISSANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES AINSI QUE CERTAINS TRAVAUX À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE SECTEUR DE ZONE PX-5 (LE RUCHER) LOT 2 813 869

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 octobre 2020, un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement ont été présentés;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 28 octobre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 12 novembre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est susceptible d'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2020-635 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) lot 2 813 869;*

D'autoriser la réception écrite des demandes de scrutin référendaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-494

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE GRANDE AFFECTATION DU SOL RÉSIDENTIELLE-RURALE À MÊME LE LOT 4 875 126 ET LA RÉDUCTION DE L'AIRE DE GRANDE AFFECTATION DU SOL RÉSIDENTIELLE-RURALE LOT 4 875 127

CONSIDÉRANT l'avis public relatif à la procédure de scrutin référendaire pour le *Règlement n° 2020-630;*

CONSIDÉRANT QU'aucune requête n'a été déposée par des personnes habiles à voter pour demander qu'un registre soit ouvert ledit Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-630 modifiant le Règlement le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale à*

même le lot 4 875 126 et la réduction de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale lot 4 875 127.

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-495

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-631 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2020-630

CONSIDÉRANT l'avis public relatif à la procédure de scrutin référendaire pour le Règlement n° 2020-631;

CONSIDÉRANT QU'aucune requête n'a été déposée par des personnes habiles à voter pour demander qu'un registre soit ouvert ledit Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2020-630.

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 29.

Sylvain Juneau, maire

Marie-Josée Couture, greffière